



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Convention de partenariat avec l'Associu lingua è cultura corsa

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que l'associu Lingua è Cultura Corsa, créée en 2019, a pour vocation la promotion et la valorisation de la langue ainsi que de la culture corse à travers l'organisation de rencontres populaires et accessibles au grand public, initialement organisées dans différents cafés de Bastia ;

Considérant que ces rencontres, intitulées Scontru culturali, se déroulent intégralement en langue corse et constituent, depuis leur création, un espace privilégié d'échanges, de réflexion et de transmission autour des enjeux culturels, patrimoniaux et sociétaux liés à la Corse ;

Considérant ces événements qui ont permis de réunir un large éventail d'acteurs du monde politique, culturel, associatif et universitaire, intervenant autour de thématiques diverses et variées : patrimoine immatériel, littérature, musique, histoire, transmission linguistique, identité culturelle, ou encore enjeux contemporains liés à la pratique de la langue corse ;

Considérant que, par leur caractère ouvert et participatif, les Scontru culturali ont contribué à renforcer la visibilité de la langue corse dans l'espace public bastiais tout en favorisant le dialogue intergénérationnel et l'appropriation citoyenne des questions culturelles ;

Considérant que l'association souhaite inscrire durablement ces rencontres au sein de la Casa di e Lingue, lieu désormais identifié comme un espace central et structurant du dynamisme linguistique et culturel autour de la langue corse ;

Considérant que cette implantation permettrait de consolider les actions déjà engagées, d'offrir un cadre stable et identifiable aux différentes manifestations organisées, et de renforcer davantage encore l'attractivité de la Casa di e Lingue comme lieu de référence pour la promotion et la diffusion de la langue corse ;

Considérant la proposition de conventionner avec l'associu Lingua è Cultura Corsa aux fins notamment d'encadrer les modalités de mise à disposition d'espaces au sein de la Casa di e Lingue pour la tenue de ces rendez-vous, de favoriser la programmation régulière d'actions de médiation culturelle en langue corse ;

Considérant que cette collaboration vise également à conforter la Casa di e Lingue dans sa vocation de lieu de rencontre, d'échange et de création, au service de la vitalité et de la transmission de la langue corse.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pasquale CASTELLANI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** la convention de partenariat avec l'Associu Lingua e Cultura Corsa telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.